

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 8 (1962)
Heft: 10

Artikel: 40es Journées des Suisses de l'étranger
Autor: Spuehler, Willy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

40^{es} Journées des Suisses de l'Étranger

★ ★ ★

A Sion ont débuté les 40^{es} journées des Suisses de l'étranger. Les participants, au nombre de 450, ont été reçus dans la grande salle de La Matze, où des mots de bienvenue furent prononcés par M. G. Schuerch, Président de la Commission des Suisses de l'étranger. L'orateur salua divers ambassadeurs présents, plusieurs hauts fonctionnaires fédéraux et les représentants des autorités valaisannes.

La ville de Sion avait été pavoisée comme aux grands jours à cette occasion.

Rappelons ici que la cinquième, Suisse, compte actuellement plus de 250.000 membres. Les quelque 350 personnes venues de l'étranger à cette occasion sont des Suisses de Belgique, Allemagne, France, Angleterre, Grèce, Liechtenstein, Autriche, Suède, Espagne, de plusieurs pays africains et des deux Amériques.

L'un des problèmes abordés au cours des séances a porté sur l'éventuelle inscription dans la Constitution d'un nouvel article fixant devoirs et droits des Suisses de l'étranger. La journée de samedi a été également marquée par un exposé du Conseiller fédéral Spuehler, que nous reproduisons ci-dessous, tandis que celle de dimanche a été réservée à une excursion dans le Haut-Valais.

Puis dans la grande salle de l'Aula, du collège de Sion, s'est déroulée la seconde séance plénière des journées des Suisses de l'étranger. Les débats furent présidés par M. Schuerch, Président de la Commission des Suisses de l'étranger. Cette matinée de délibérations a vu une dizaine d'orateurs monter à la tribune pour exposer l'un ou l'autre des problèmes auxquels doivent faire face nos compatriotes de la cinquième Suisse. Ont notamment pris la parole, M. D. Froehlicher, de Zurich, qui entretint l'assemblée sur le fonds de solidarité, fondé en 1958. Dès sa fondation, cette institution a traité quelque 62 cas et a versé un montant global de 555.000 fr. aux Suisses tombés dans la nécessité. M. Gabriel Despland, de Lausanne, Conseiller aux Etats, parla ensuite à nos compatriotes de l'étranger de l'exposition 1964. Il les invita en guise de conclusion à faire chacun dans son milieu une propagande d'homme à homme et les invita tous à la journée des Suisses de l'étranger fixée dans le cadre de l'exposition nationale au dernier week-end d'août 1964. M. J. Messeiller, Zurich, présenta, en des termes précis, l'œuvre de formation pour les jeunes Suisses de l'étranger, qui permettra, aux jeunes Suisses de l'étranger de suivre une formation professionnelle complète et de nouer en même temps une liaison étroite avec leur pays d'origine.

Avant de s'attaquer au thème principal de l'ordre du jour, M. C. Beeler, de Gênes, présenta à l'assemblée une pétition des Suisses d'Italie, pétition adressée au Conseil fédéral et concernant l'acquisition de terrains en Suisse par des Suisses de l'étranger.

Le thème principal enfin traité d'un article constitutionnel et des droits politiques.

Après le discours de M. Spuehler, prit également la parole, au cours de cette troisième conférence plénière, M. Théo Chopard, Président central de la nouvelle Société

Le conseiller fédéral Spuehler a prononcé une longue allocution en langue allemande, dans l'Aula du collège de la capitale valaisanne. M. Spuehler a été accueilli par les responsables de ces journées, ainsi que par MM. Schnyder, conseiller d'Etat valaisan et Roger Bonvin, président de la ville de Sion. Il se rendit dans l'Aula du collège en passant une rangée de soldats au garde-à-vous, tous Suisses de l'étranger actuellement au pays pour accomplir leurs obligations militaires. Le chef du Département des postes et chemins de fer prononça son allocution devant plus de 450 personnes, entouré de gendarmes valaisans en tenue de gala.

ADRESSE DE M. SPUEHLER, CONSEILLER FEDERAL, AUX SUISSES DE L'ETRANGER

M. Willy Spuehler, chef du Département des postes et chemins de fer, a pris la parole devant les Suisses de l'étranger. Apportant le salut du conseil fédéral, l'orateur a tout d'abord remercié la nouvelle société helvétique, à laquelle on doit l'œuvre des Suisses à l'étranger, puis il a passé en revue différents problèmes

helvétique, qui, après avoir montré comment nos compatriotes à l'étranger devaient savoir allier leur ferme volonté de rester Suisses à un juste sens d'intégration, mit l'accent sur l'importance qu'il y a eu pour notre pays de faire valoir à l'étranger nos idées démocratiques, notre conception de la politique, et non axer simplement notre publicité extérieure sur le tourisme. Il souligna l'importance pour notre pays de renforcer au plus tôt notre émetteur national d'ondes courtes et parla de l'excellent travail accompli à l'étranger par la Société Pro Helvetia.

Il a été annoncé, en fin de séance, que les journées de 1963 se dérouleront dans les Grisons (le lieu reste à déterminer), et celles de 1964 à Lausanne, où elles coïncideront avec l'Exposition nationale.

Avant d'assister au spectacle séduisant de « Son et Lumière », et de partager un banquet commun, les participants à ces journées furent l'objet, en fin d'après-midi, d'une réception à La Majorie, de la part du canton du Valais et de la ville de Sion.

qui préoccupent actuellement la Suisse elle-même et nos concitoyens vivant au-delà des frontières.

L'insertion, dans la constitution fédérale d'un article consacré spécialement aux Suisses de l'étranger, est discutée depuis plus d'une année. Les autorités fédérales ont procédé à diverses consultations qui seront prochainement terminées; pour sa part, le conseil fédéral n'a pas encore fixé son attitude. Il le fera après mûre réflexion, car le problème revêt un aspect nouveau, au moment où il est question d'alléger les conditions d'établissement, sous le signe de l'intégration européenne. M. Spuehler a rappelé que l'insertion d'un nouvel article dans la constitution fédérale n'est pas chose rapide, car la procédure est longue.

Le représentant du conseil fédéral a ensuite insisté sur la valeur du fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, créé il y a quatre ans et qui, aujourd'hui, bénéficie d'une garantie de l'Etat, la confédération prenant à sa charge d'éventuels déficits. Il importe maintenant que nos compatriotes à l'étranger adhèrent en masse à ce fonds dans leur propre intérêt et aussi par esprit de solidarité envers ceux de leurs concitoyens qui pourraient être menacés dans leur existence, notamment du fait de bouleversements politiques ou de guerres.

M. Spuehler a également parlé de l'aide de la Suisse aux pays en voie de développement, aide justifiée et nécessaire, notre pays ne pouvant, ni ne voulant se soustraire à une tâche essentielle qui se pose au monde occidental.

Les Suisses de l'étranger sont en mesure de s'associer à cette action, soit comme experts de l'O.N.U. ou de ses organisations spécialisées, soit dans les échanges bilatéraux de spécialistes entre la Suisse et les pays en voie de développement. Notre pays a déjà désigné un nombre relativement élevé d'experts mis au service de ces pays.

Ainsi se forme un nouveau type de Suisses à l'étranger qui, sans nuls liens avec des intérêts privés, commerciaux et industriels immédiats, sont à même de jouer pour notre pays un rôle économique et politique de la plus haute importance. La Confédération se doit de collaborer à cette aide qui se poursuivra durant de longues années.

Abordant la question de l'intégration européenne, l'orateur a insisté sur la nécessité pour notre pays de conserver sa structure fédéraliste et son régime de démocratie directe. Nous n'apporterions aucune aide réelle à l'Europe et au monde si nous abandonnions ce qui fait notre caractère propre. Notre position à l'égard du marché commun et des efforts d'intégration de

l'Europe n'en est pas moins entièrement positive. D'ailleurs, la Suisse est d'ores et déjà plus intégrée qu'aucun autre pays, comme le prouve le fait qu'elle occupe plus de 600.000 travailleurs étrangers. Notre économie nationale repose sur le principe de la division internationale du travail et de l'universalité des échanges de marchandises. L'interprétation qui existe déjà entre notre économie et le marché commun ne signifie pas que nous entendions renoncer à nos relations avec les pays d'Outre-mer. Ces relations avec tous les pays du monde sont l'un des éléments de notre neutralité, celle-ci ayant un caractère universel.

En dernier lieu, M. Spuehler a dit qu'il est nécessaire pour la Suisse de pratiquer une politique rationnelle. Il est nécessaire de s'entendre sur l'établissement d'un plan national et de plans régionaux efficaces, reposant sur des bases légales. Nous devons conserver une agriculture forte en lui accordant le sol nécessaire. Le reste du sol doit être consacré à un habitat sain de la population non agricole et à une élévation prospère de l'industrie, de l'artisanat et des communications. Un autre problème d'une grande importance pour le pays est celui de l'épuration des eaux, problème qui doit absolument être résolu, si nous voulons conserver au pays sa force vitale. Après avoir relevé la nécessité de maintenir dans de saines limites l'apport de la main-d'œuvre étrangère au développement de notre économie, de manière à ne pas épuiser notre pouvoir d'assimilation, ce qui suppose le freinage d'une expansion sans limite, le conseiller fédéral Spuehler a conclu en formant les vœux les meilleurs pour les Suisses de l'étranger et en proclamant la volonté du pays d'être à la hauteur des circonstances à venir.

Puis s'est terminée, à Sion, la dernière des journées des Suisses de l'étranger. Les participants ont parcouru, sous un soleil éclatant, quelques-uns des coins les plus pittoresques du Haut-Valais, avant de se retrouver dans l'historique château de Stockhalper, à Brigue. Les responsables de ces journées s'efforceront, au cours des mois à venir, de faire valoir les désirs formulés par nos compatriotes de l'extérieur. Le point essentiel demeure l'introduction dans la Constitution d'un article régissant droits et devoirs des membres de la 5^e Suisse. Un postulat sera adressé dans ce sens aux autorités fédérales. La procédure, qui devra suivre le canal des commissions, sera longue, ainsi que l'a laissé entendre le conseiller fédéral Spuehler, mais tout porte à croire qu'un jour cette base légale, tant souhaitée, sera créée. Les prochaines journées auront lieu dans l'Engadine.